



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Madame Astrid PANOSYAN-BOUVET
Ministre du Travail et de l'Emploi
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le **09 DEC. 2024**

Réf. : 24-016242-D/BDC-CE/ES

Madame la Ministre,

Chère Astrid,

Les sapeurs-pompiers professionnels sont exposés à des risques professionnels importants, notamment l'exposition aux substances cancérogènes susceptibles de provoquer des maladies professionnelles. Cela constitue un sujet de préoccupation prégnant pour mon ministère et les organisations représentatives des sapeurs-pompiers. De nombreux pays ont d'ailleurs développé une politique de prévention et de prise en charge des risques de cancer dans la profession, au Canada par exemple.

Cette attention est légitimée par des publications scientifiques récentes, que le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a synthétisées en 2022. En effet, après analyse de nombreuses études internationales (« Occupational exposure as a firefighter » volume 132), le CIRC a aggravé sa précédente cotation de 2007 en classant l'exposition professionnelle en tant que pompier « cancérogène pour l'homme (groupe 1) » avec des indications suffisantes pour le mésothéliome et le cancer de la vessie. Il indiquait aussi des indications limitées pour les cancers du côlon, de la prostate et du testicule ainsi que pour le mélanome et le lymphome non hodgkinien. Plusieurs de ces pathologies seraient consécutives à l'exposition répétée aux toxiques contenus dans les fumées d'incendie.

À défaut de disposer d'une étude épidémiologique portant sur les sapeurs-pompiers français, étude que je souhaite engager mais dont les résultats ne pourraient être disponibles et donc exploités que dans plusieurs années, les travaux internationaux disponibles doivent être pris en compte en France.

Afin que les sapeurs-pompiers professionnels bénéficient de la reconnaissance en maladie professionnelle des maladies citées dans le rapport du CIRC, les tableaux des maladies professionnelles dont l'élaboration relève de vos services doivent évoluer pour prendre en compte les conclusions du CIRC. Je renouvelle donc la demande formulée par mon prédécesseur que les tableaux de maladie professionnelle concernés puissent être révisés ou que de nouveaux tableaux soient créés pour intégrer les conséquences des travaux d'extinction des incendies, conformément aux conclusions du CIRC et notamment pour les tumeurs de l'épithélium urinaire dans le tableau 15 ter.

.../...



Faire aboutir ces travaux à l'occasion du Beauvau de la sécurité civile, dont les conclusions doivent m'être rendues à la fin du premier trimestre 2025, me semblerait particulièrement pertinent : le rapport du CIRC ayant désormais plus de deux ans, il importe que ces évolutions soient apportées dans les meilleurs délais à ces tableaux.

Mes services restent à la disposition des vôtres pour faire aboutir ces évolutions attendues.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bruno Retailleau". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke and a vertical line extending downwards from the end.

Bruno RETAILLEAU

A handwritten flourish in blue ink, consisting of a vertical line that curves into a large, open loop at the bottom right.